

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

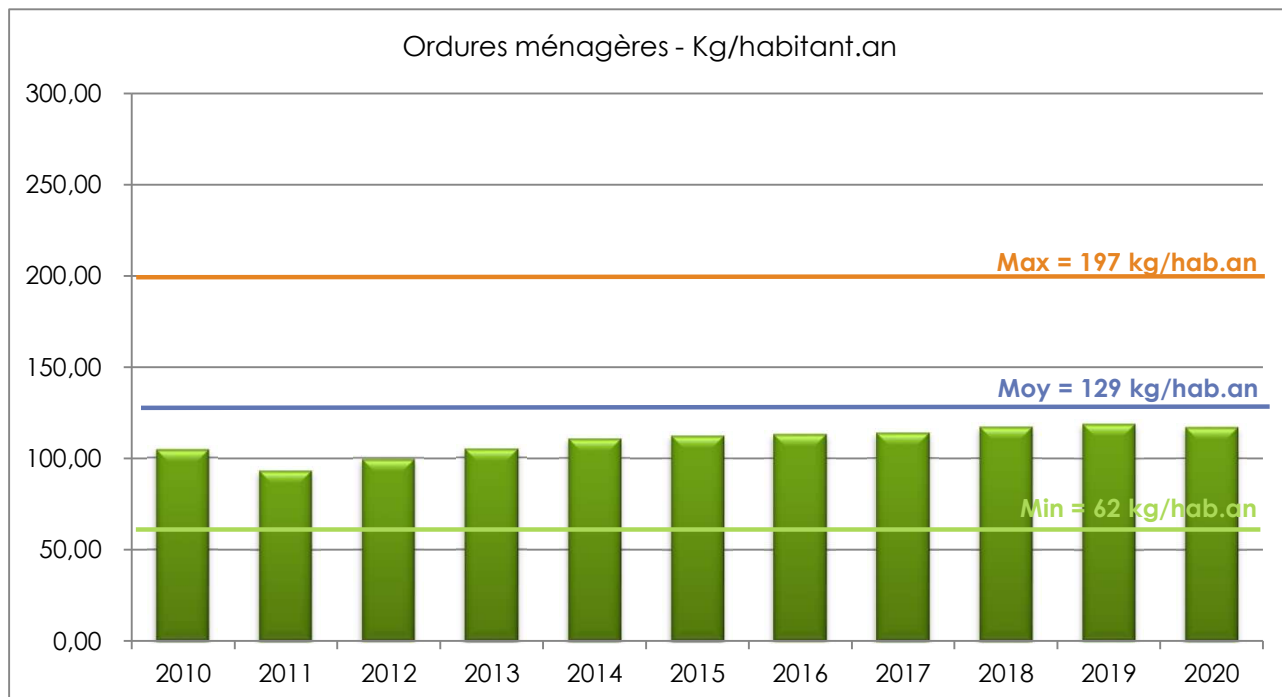
Commune :	SPA	Intercommunale :	Intradel
Nombre d'habitants :	10.149		

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

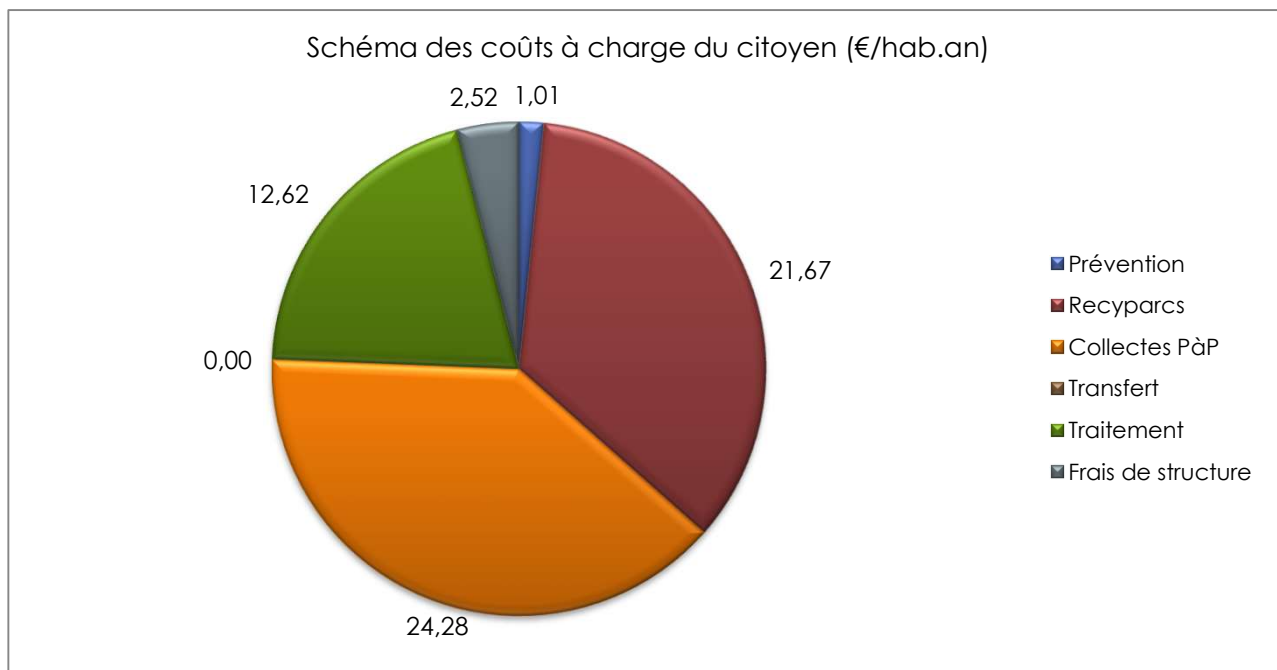
	Moyenne en RW kg/hab.an (1)	Moyenne dans votre commune kg/hab.an (2)	Service de collecte	Service de traitement
Ordures ménagères	135,35	116,84	Porte-à-porte	Valorisation énergétique
Organiques	16,73	34,64	Porte-à-porte	Biométhanisation
Déchets verts	60,54	48,03	Recyparcs/Porte-à-porte	Compostage
Encombrants	48,34	40,15	Recyparcs/Porte-à-porte	Valorisation/enfouissement
Inertes	87,22	84,89	Recyparcs	Valorisation/enfouissement
Bois	38,41	26,85	Recyparcs	Valorisation
Papiers/cartons	47,85	48,63	Recyparcs/Porte-à-porte	Recyclage/Valorisation
Verres	30,34	39,33	Recyparcs/Bulles	Recyclage/Valorisation
PMC	15,53	18,66	Recyparcs/Porte-à-porte	Recyclage/Valorisation
Métaux	7,49	6,73	Recyparcs	Recyclage/Valorisation
DEEE	6,15	5,33	Recyparcs	Valorisation/Élimination
Autres (huiles, piles,...)	13,62	6,53	Recyparcs	Valorisation/Élimination
TOTAL	507,57	476,62		

(1) Chiffres 2019

(2) Ou de l'intercommunale si données manquantes



2. Le coût de vos déchets



3. Taxes régionales, provinciales et communales appliquées à la gestion des déchets

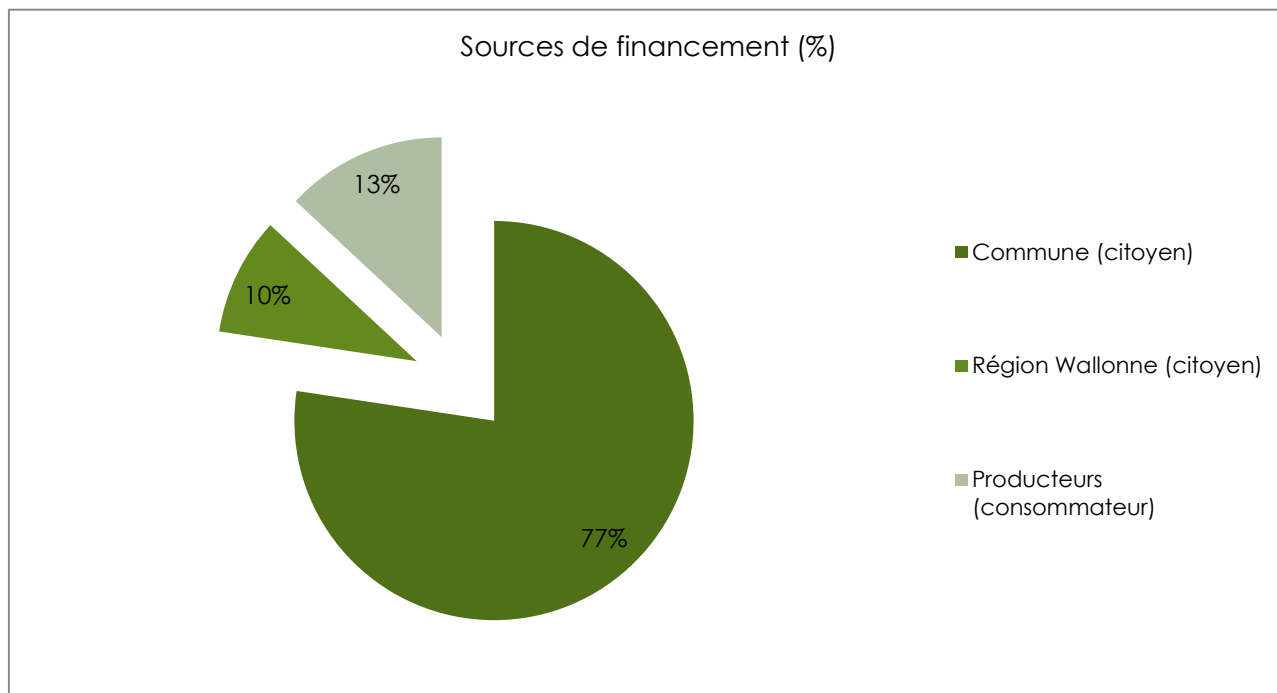
Région Wallonne

Enfouissement	119,59 €/tonne
Valorisation énergétique	12,19 €/tonne

Communes

Enfouissement	3,15 €/tonne
Valorisation énergétique	1,55 €/tonne

4. Le financement de la gestion des déchets



5. Description des services minimum et complémentaires de gestion des déchets ainsi que des taxes et redevances y afférentes

Depuis 2010, c'est l'Intercommunale INTRADEL qui organise la collecte des déchets ménagers.

A partir du mois d'avril 2010, en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2019 et 2020 la collecte s'est effectuée au moyen de conteneurs à puce, chaque ménage disposant d'une paire de conteneurs dont la capacité varie en fonction de la taille du ménage (40l - 140l - 240l), un noir pour les déchets ménagers résiduels, un vert pour les déchets organiques. Cette collecte est hebdomadaire.

L'Intercommunale INTRADEL a également organisé en porte à porte:

- la collecte des encombrants 4 fois par an, sur inscription (en 2020, contre redevance de 30 euros par passage et de 16 euros/m³) limitée à 2 passages et à 2 m³ par an et par ménage
- la collecte des sapins de Noël
- la collecte des Papiers-Cartons et des PMC (Emballages **P**lastique rigide - emballages **M**étalliques - **C**artons à boissons) tous les 15 jours
- la collecte des plastiques souples toutes les 8 semaines

Intradel gère également 11 sites de bulles à verre destinés à la collecte de textiles, le Recyparc de la Vecqueterre où sont acceptés les déchets suivants: papiers-cartons, métaux, verres blancs ou de couleur, huiles et graisses de fritures, les huiles moteur, les déchets spéciaux des ménages, les déchets de jardin, les déchets de construction, les encombrants, les plastiques divers, la frigolite, les appareils électriques et électroniques... Le Recyparc est ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

En 2020, la taxe forfaitaire est de:

- pour un isolé: 95 euros
 - pour un ménage de 2 personnes: 140 euros
 - pour un ménage de 3 personnes et plus: 170 euros
 - pour un second résident: 140 euros
 - pour les ménages à revenu modeste: 45 euros pour un isolé, 90 € pour un ménage constitué de 2 personnes, 120 € pour un ménage constitué de 3 personnes et plus
- Cette partie forfaitaire comprend:
- la mise à disposition des conteneurs conformes et de sacs PMC
 - le traitement de 50 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant dans le conteneur

- le traitement de 30 kg de déchets ménagers résiduels par habitant dans le conteneur noir
- le traitement de 40 kg de déchets organiques par habitant dans le conteneur vert
- 36 vidanges de conteneur dont un maximum de 12 vidanges du conteneur de la fraction résiduelle

Montant de la taxe proportionnelle en cas de dépassement du Service minimum = Service complémentaire:

- 0,72 euro par levée complémentaire
- 0,12 euro/kg pour les déchets ménagers résiduels
- 0,05 euro/kg de déchets ménagers organiques au-delà de 30 kg/hab/an

NB: Pour l'application de la taxe proportionnelle, les secondes résidences font partie de la catégorie "ménage constitué de 2 personnes".

6. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

Évitez le gaspillage des denrées alimentaires en accommodant les restes de repas ou en dressant une liste de courses pour éviter les achats superflus
Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselle, piles, pailles, touillettes, serviettes en papier...)
Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe,...)
Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
Évitez la publicité gratuite et non adressée en apposant l'auto-collant Stop Pub sur votre boîte aux lettres
Compostez à domicile vos déchets verts et organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
Consommez l'eau du robinet, une eau de qualité zéro déchet
Choisissez la dématérialisation, à savoir remplacer un bien par un service
N'imprimez que lorsque c'est nécessaire et utilisez les fonctions recto-verso des copieuses et imprimantes
Pensez à réparer, donner, revendre, échanger un objet plutôt que de le jeter, vous prolongerez ainsi sa durée de vie
Fabriquez vos produits d'entretien naturels, c'est tout bénéfique pour l'environnement, pour votre santé et pour votre porte-feuille.

Actions de prévention et de sensibilisation menées par votre intercommunale en 2020 :

- Animations dans les écoles maternelles, primaires et secondaires
- Actions de sensibilisation dans les plaines de vacances
- Visites des installations (Uvélica, les recyparcs, le Centre d'Enfouissement Technique, SITEL, le centre de tri des PMC, le centre de compostage de Jeneffe)
- Mise à disposition de brochures de sensibilisation (compostage à domicile, guide du tri, gaspillage alimentaire, déchets spéciaux des ménages, un jardin zéro déchet,...)
- Diffusion de conseils tri et zéro déchet sur Vivacité
- Diffusion de conseils, informations en matière de tri et zéro déchet sur la page facebook INTRADEL
- Mise à disposition sur www.intradel.be d'articles sur le zéro déchet et le tri pour les bulletins communaux
- Réalisation d'affiches de sensibilisation à l'entrée des recyparcs
- Collecte de jouets et de vélos dans les recyparcs au profit des CPAS et autres associations d'aide sociale
- Calendriers des collectes et de conseils zéro déchet (distribution toutes-boîtes))
- Séances de sensibilisation et ateliers zéro déchet dans les écoles, cpas, fps,... : lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éco consommation, le compostage, la fabrication de produits d'entretien naturels...
- Fourniture d'emballages réutilisables pour tartines aux élèves de 5 et 6 ème primaire et 1 ère secondaire (action locale)
- Organisation d'ateliers et chantiers participatifs au Jardin Ressources sur la thématique du jardin zéro déchet
- Sensibilisation à la réduction des emballages jetables par la distribution de films alimentaires réutilisables à base de cire d'abeilles(action locale)
- Accompagnement des communes dans une démarche zéro déchet
- Formation des aides ménagères et aides familiales au ménage naturel afin de diminuer l'utilisation de produits d'entretien dangereux pour l'environnement et la santé

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

COMMUNE : SPA
POPULATION : 10.149 hab
TONNAGE OM : 1.186 t
TONNAGE ORG : 352 t
MOYENNE OM KG/HAB.AN : 117 kg
MOYENNE ORG KG/HAB.AN : 35 kg

	P.R.	Subsides	Obligations de reprise	A financer
Prévention et communication	1,85 €	0,84 €	- €	1,01 €
Recyparcs	26,22 €	3,82 €	0,72 €	21,67 €
Collectes	34,83 €	0,79 €	9,76 €	24,28 €
OM résiduelles et organiques	23,98 €	0,79 €	- €	23,18 €
PMC	5,28 €	- €	5,28 €	- €
Papier/carton	2,24 €	- €	2,24 €	- €
Verres	2,24 €	- €	2,24 €	- €
Autres collectes	1,10 €	- €	- €	1,10 €
Traitement	14,81 €	2,19 €	- €	12,62 €
Valorisation énergétique	11,88 €	1,70 €	- €	10,17 €
Biométhanisation	2,91 €	0,49 €	- €	2,42 €
Compostage	0,02 €	- €	- €	0,02 €
Frais de structure	2,54 €	0,02 €	- €	2,52 €
TOTAL	80,25 €	7,68 €	10,48 €	62,09 €